

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
CANTON DE LINGWICK**

**SÉANCE SPÉCIALE DU 24 JANVIER 2022**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal du canton de Lingwick, dûment convoquée par la directrice générale et tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 24 janvier 2022, à 18 h 45, par vidéo-conférence, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :  
Mesdames Julie Robillard et Suzanne Jutras.  
Messieurs Guy Lapointe, Daniel Audet, Sébastien Alix et Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Marie-Ève Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont présents.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 45.

**2022-01-018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet  
ET RÉSOLU d'ouvrir la séance du conseil

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-01-019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Robillard  
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**3. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour le déplacement des employés, le transport des outils et des équipements tels les panneaux de signalisation, les tondeuses et la patrouille des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins sont présentement comblés par les employés municipaux avec leurs véhicules personnels;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ne peuvent pas bénéficier d'une couverture d'assurances pour ces services rendus ni, par leurs assureurs personnels ni par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, le 7 juin 2021, a adopté le règlement 359-2021 modifiant le règlement 350-2019 relatif à la gestion contractuelle et que ce règlement prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement 350-2019 stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, peut-être conclu de gré à gré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes recherches ont été effectuées pour trouver des véhicules comparables;

**2022-01-020**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité achète une camionnette de marque Dodge Ram 1500, année 2018, 4 roues motrices, n'ayant pas plus de 58 000 kilomètres, garantie jusqu'en février 2023 et portant le numéro de série 1C6RR7FTXJS145874, chez Weedon Automobile (1977) Inc au prix de 33 000 \$ et d'affecter 35 000\$ du surplus libre à l'achat de ce camion tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**4. PÉRIODE DE QUESTION**

Madame Suzanne Langlois interroge la pertinence d'agir rapidement pour l'acquisition de ce véhicule.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-01-021**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée.

Il est 18 h 55.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Certificat de crédit numéro 2022-01-02**

Je soussignée, Marie-Ève Hébert directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

\_\_\_\_\_  
Robert Gladu, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Hébert, dir. générale  
et secrétaire-trésorière